

07/14

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
de la séance du 22 septembre 2014

Présents

Olivier BORRAZ, Renaud DEHOUSSE, Laurent GERMAIN, Florence HAEGEL, François HEILBRONN, Vincent MARTIGNY (arrivé à 9h04), Frédéric PUIGSERVER.
 Nadège ABOMANGOLI (départ à 9h31, procuration à Renaud DEHOUSSE), Marc GUILLAUME (départ à 10h22, procuration à Frédéric PUIGSERVER), Claude JAUPART (départ à 10h07, procuration à Catherine MAYEUR-JOUAN), Catherine MAYEUR-JAOUEN, Pierre MEYNARD, Étienne WASMER.
 Cyprien ASTIER, Colin DEBROISE, Solène DELUSSEAU-JELODIN, Diana EL SAÏD FOUDA, Marie GADIAGA, Enora NAOUR, Kévin SCHMIDTKE, Catherine BLANC, François-Antoine MARIANI, Marie RASSAT.

Absents ou excusés

Thierry CADART (procuration à Florence HAEGEL), Jean-Claude CASANOVA (procuration à Étienne WASMER), Marie-Anne LEVEQUE (procuration à Renaud DEHOUSSE), Daniel MUGERIN, Laurence PARISOT, Manon RABANNE (procuration à Enora NAOUR).

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Michel GARDETTE	directeur adjoint,
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Myriam DUBOIS-MONKACHI	co-directrice de la scolarité
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES
Nicolas PEJOUT	directeur de la formation continue
Patrick LE GALES	directeur de recherche,
Brigitte FOUILLAND	responsable des masters d'Affaires urbaines
Sophie MERITET	professeur affilié à Sciences Po
Benoît THIEULIN	enseignant à Sciences Po

- | | | |
|------|--|------|
| I. | Élection du vice-président étudiant | p.2 |
| II. | Présentation de création de trois <i>Executive masters</i> | p.3 |
| III. | Présentation des nouvelles modalités de l'IELTS et du niveau C1 en anglais | p.7 |
| IV. | Restitution des travaux du CoCuMa | p.12 |
| V. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 30 juin | p.18 |
| VI. | Échange d'informations sur des questions diverses | p.18 |

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014

La séance est ouverte à 8 h 31.

Renaud DEHOUSSE informe le Conseil de la démission de Gaspard GANTZER et souhaite la bienvenue à son suppléant Frédéric PUIGSERVER. Il faut également prendre acte de la démission de Paul BERNARDET, vice-président étudiant du Conseil, membre du Conseil national de l'UNEF, qui a souhaité que ses fonctions à l'UNEF ne nuisent pas à la représentation étudiante. Renaud DEHOUSSE souligne que Paul BERNARDET a, dans ses fonctions, donné la mesure de son énergie et de son esprit analytique. Le Conseil doit donc procéder à l'élection d'un nouveau vice-président étudiant. Il demande quels sont les candidats.

I. ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT ETUDIANT

Solène DELUSSEAU-JELODIN est candidate.

Renaud DEHOUSSE lui demande de présenter brièvement les motivations de sa candidature.

Solène DELUSSEAU-JELODIN étudie actuellement en deuxième année, au sein du Collège universitaire. Elle a déjà siégé au Conseil de direction lors du semestre précédent et est au courant des dossiers passés et à venir. Elle porte sa candidature au nom de l'UNEF qui a reçu un soutien massif de la part des étudiants lors des dernières élections avec plus de 70 % des suffrages exprimés. Il lui semble essentiel que le vice-président ou la vice-présidente étudiante ou étudiante du Conseil de direction bénéficie de cette légitimité. L'UNEF prône la démocratisation de l'enseignement supérieur, soutient l'égalité entre les étudiants et cherche à rendre ces valeurs concrètes en défendant les étudiants dans les conseils de Sciences Po en veillant à ce que tous bénéficient des mêmes droits. L'UNEF est vigilante également sur l'effectivité de la démocratisation de la vie universitaire. La question des statuts et le projet Sciences Po 2022 seront des moments forts du semestre à venir. Les élus UNEF sont sérieux et rigoureux dans leur travail, sont attachés aux discussions de fond sur les dossiers et souhaitent travailler avec l'ensemble des membres du Conseil de direction, en premier lieu avec les élus enseignants et les élus salariés. Ce semestre encore, l'UNEF sera force de proposition, toujours dans l'intérêt du corps étudiant, en dialoguant avec toutes les parties prenantes. Le rôle de vice-président étudiant est de concrétiser ce lien entre les aspirations étudiantes et les dossiers à traiter, c'est pourquoi Solène DELUSSEAU-JELODIN espère bénéficier de la confiance de ses interlocuteurs.

Renaud DEHOUSSE dirige le vote qui aura lieu à bulletins secrets.

Ismahane GASMI annonce les procurations.

Marie-Anne LEVEQUE donne procuration à Renaud DEHOUSSE, Jean-Claude CASANOVA à Étienne WASMER, Manon RABANNE à Enora NAOUR et Thierry CADART à Florence HAEGEL.

Olivier BORRAZ demande s'il faut marquer simplement le nom de la personne ou si un simple « oui » suffit.

Pour Renaud DEHOUSSE, il est préférable de marquer le nom, mais les mentions « oui » seront acceptées comme des approbations.

Solène DELUSSEAU-JELODIN est élue vice-présidente étudiante avec 23 voix favorables et 3 bulletins blancs.

II. PRESENTATION DE CREATION DE TROIS *EXECUTIVE MASTERS*

a) *Présentation*

Nicolas PEJOUT présente trois projets de nouveaux *executive masters*. Son intervention suit celle tenue devant cette instance le 26 mai dernier quand il avait traité de la stratégie d'ensemble de la formation continue. Les trois projets présentés ce jour ont reçu un avis positif de la dernière Commission paritaire. Nicolas PEJOUT va dire quelques mots avant de laisser chaque directeur ou directrice d'*executive master* présenter la philosophie générale son programme.

Pour mémoire, un *executive master* est un programme diplômant à temps partiel structuré autour de plusieurs modules qui totalisent entre 35 et 50 jours sur une période de 12 à 18 mois et qui permettent par ailleurs à ses participants, une fois diplômés, d'adhérer à l'association des Anciens de Sciences Po. Les participants sont des cadres en activité, souvent avec une expérience professionnelle d'une dizaine d'années, qui souhaitent développer ou accélérer leur parcours professionnel, soit au sein de leur organisation, soit en changeant d'organisation, soit en créant leur propre organisation. Le choix des thématiques des trois *executive masters* présentés ce jour s'est opéré selon trois critères :

- L'offre ou les atouts de Sciences Po. Ces programmes ont été réalisés avec la faculté permanente de Sciences Po et des praticiens.
- La demande. Ces programmes ont donné lieu à la consultation de très nombreux acteurs du champ de l'*executive master*.
- La concurrence. L'accent a été mis sur la spécificité de Sciences Po.

Plusieurs principes sont communs à ces trois projets :

- l'interdisciplinarité ;
- l'interactivité extrêmement dense qui sera demandée aux participants, notamment à travers des travaux de groupe ;
- l'international, c'est-à-dire qu'une *learning expedition* est prévue dans chacun de ces programmes et que des versions anglophones de chaque master sont envisagées à moyen terme ;
- la connexion avec les grands projets de Sciences Po, à savoir la future école des Affaires publiques et la future école des Affaires urbaines ou le Mooc énergie qui s'annonce pour la fin de l'année.

D'un point de vue économique, ces *executive masters*, comme toute autre formation continue, sont financés soit par l'individu, soit par son employeur, soit par un organisme collecteur (OPCA) avec la possibilité de mêler ces trois sources de financement. Le prix est de 25 000 euros pour l'*executive master* Digital humanities, 23 000 euros pour l'*executive master* Énergie, environnement, régulation et 18 500 euros pour l'*executive master* Gouvernance métropolitaine. Un nombre minimal d'inscrits est requis pour ouvrir chaque programme : 16 pour les deux premiers et 20 pour le troisième.

Nicolas PEJOUT présente les intervenants suivants.

Patrick LE GALES et Brigitte FOUILLAND représentent Patrick LE LIDEC, absent pour des raisons personnelles, qui dirigera l'*executive master* Gouvernance métropolitaine. Il est chargé de recherches au Centre d'études européennes de Sciences Po et enseignant au sein du master STU.

Benoît THIEULIN est président et fondateur de l'agence digitale Netscouade, président du Conseil national du numérique et enseignant à Sciences Po, au sein de l'école de la communication.

Sophie MERITET est professeur affilié à Sciences Po, intervenante au sein de PSIA et du Master Affaires Publiques, maître de conférence en économie avec HDR à l'Université de Paris Dauphine et chercheur au Centre géopolitique des matières premières.

Benoît THIEULIN commence par mentionner Bernard STIEGLER, un des plus grands penseurs du numérique, qui dit souvent que la révolution numérique amène l'être humain à effectuer un saut probablement équivalent au passage de la culture orale à la culture écrite. La révolution numérique est un changement de civilisation et de culture. Le Conseil national du numérique a même essayé de pousser le concept de l'itératie numérique. Il est donc naturel que s'invente à Sciences Po ce type de

formation qui se veut hybride et pratique. Le diplôme propose des enseignements théoriques pour donner les moyens aux personnes travaillant dans un univers très mouvant de suivre les innovations effrénées qui sont en train de transformer profondément le monde sous tous ses aspects. Mais il s'agit également d'innover d'un point de vue pratique. Il est difficile de penser le numérique et ses transformations sans être capable de coder. Des enseignements vont viser à faire pratiquer aux étudiants ce nouveau continent. Le diplôme essaie également d'innover sur les formes d'enseignement et d'apprentissage. Ce que les Américains appellent la pensée *design* a été intégrée. Le but est de donner les clés, non pour partir avec un socle de savoir immuable, mais pour enseigner ce qu'est une nouvelle culture et permettre aux étudiants de se mouvoir dans un monde où la révolution numérique est en train de tout transformer, l'économie, la société, la politique, mais aussi, et peut-être surtout la manière de penser. Les humanités numériques, les *Digital humanities*, vont permettre de suivre l'évolution du monde.

Sophie MERITET annonce que l'*executive master* en énergie concerne un large secteur, transversal, en pleine évolution et révolution, aussi bien au niveau technologique qu'organisationnel. La formation cible cinq grandes catégories d'acteurs : les compagnies énergétiques, les intermédiaires énergétiques et financiers, les acteurs de la sphère publique en charge d'opérations de régulations, les consommateurs d'énergie et les nouveaux entrants souhaitant maîtriser l'ensemble des enjeux de ce secteur. La formation est divisée en 10 blocs avec une approche pluridisciplinaire qui analyse les caractéristiques techniques et économiques des marchés de l'énergie ainsi que les mécanismes de régulation énergétique et environnementale au niveau local, national et international. Au-delà des connaissances transmises, l'application et l'acquisition de compétences sont au cœur de la formation pour répondre aux cibles : acheteurs dans le domaine de l'énergie, de la finance, du lobbying et de la communication. Les trois mots clés, « énergie », « environnement » et « régulation » sont actuellement indissociables. La maquette proposée est conçue pour répondre à la réalité de plus en plus complexe du secteur de l'énergie avec son impact sur l'environnement et l'évolution de l'intervention de la puissance publique. Cette maquette a été testée lors de présentation dans différentes entreprises met en évidence les forces de Sciences Po en environnement et en régulation dans ce secteur stratégique en évolution.

Patrick LEGALES précise que le master exécutif Gouvernance métropolitaine s'inscrit dans le projet d'école urbaine à Sciences Po qui a développé, depuis une dizaine d'années, une série de masters sur la stratégie urbaine et la gouvernance des grandes villes mondiales. Ce master exécutif complète donc le dispositif de formation en complémentarité avec le groupe de recherches transversal « Cities are back in town ». L'angle retenu est celui de la gouvernance métropolitaine, car, compte tenu des évolutions institutionnelles et budgétaires nationales et européennes, c'est au niveau urbain que se posent les questions de contraintes budgétaires, de mobilité, de transformations et de conflits. Quelle que soit leur origine, urbanistes, ingénieurs ou juristes, les professionnels ont besoin de se former sur ces questions politiques qui constituent le point fort de Sciences Po.

Brigitte FOUILLAND explique que le projet pédagogique de l'Executive Master est centré sur la gouvernance métropolitaine. En effet les métropoles se développent au-delà de la ville dans des régions urbaines plus étalées. Le projet pédagogique de l'Executive master prend sa source dans l'ingénierie pédagogique déjà développée au sein des différents masters urbains de Sciences Po: des allers et retours entre les interventions des chercheurs en sciences sociales et, grâce aux partenariats publics et privés ,une pratique pédagogique de travaux de terrain, appelée ici métroprojet, qui permettra aux stagiaires de se confronter au terrain, d'être suivis et accompagnés par un tuteur sur ce thème des métropoles. Ces allers et retours fondés sur des pratiques pédagogiques innovantes bien maîtrisées à Sciences Po permettront une synthèse utile. La cible de ce diplôme est multiple : acteurs publics membres d'autorités locales à différents niveaux territoriaux ou d'organismes publics, acteurs privés, associations et entreprises, opérateurs urbains, sociétés d'aménagement, cadres publics, élus, bailleurs sociaux, cabinets de consultants, etc. C'est une cible large et riche qui rendra ces imbrications entre la recherche et les projets pédagogiques particulièrement intéressantes.

b) Discussion

Renaud DEHOUSSE remercie les interlocuteurs et le service Formation continue pour la qualité des dossiers, car ce point a pu être source de difficulté dans le passé. Cette présentation permet de disposer d'un ensemble de repères de base sur le marché de référence et sur les ambitions intellectuelles des programmes. Renaud DEHOUSSE lance le débat par une première question. Il a noté avec amusement la multiplication des anglicismes, qui ne concerne pas uniquement la formation continue et s'applique à beaucoup de documents de Sciences Po. L'utilisation de concepts maniés en anglais indique-t-elle une volonté d'ouvrir un jour ces programmes à un public qui ne serait pas uniquement français ou francophone ? Quel est le terrain de référence de Sciences Po ? En ce qui concerne ces trois thèmes, la place semble exister pour une démarche plus ambitieuse sur le marché de référence. Sur le plan intellectuel, les débats sont largement internationaux. Si vraiment le marché de référence est global, pour quelle raison s'en tenir dans l'offre de formation à un marché exclusivement français ?

Marie GADIAGA annonce que l'UNEF est satisfaite de la précision des trois dossiers concernant les *executive masters*. Cependant force est de constater que les montants des frais d'inscription sont particulièrement élevés, ce qui importe pour un salarié voulant suivre cette formation individuellement, indépendamment de son entreprise. La formation continue n'a-t-elle que pour unique vocation de s'adresser à des salariés dont l'entreprise a les moyens de payer de tels frais d'inscription ? Ou de proposer des formations tout au long de la vie pour donner l'occasion à de jeunes diplômés d'améliorer leurs compétences ? L'UNEF réitère sa demande quant au développement d'aides spécifiques pour les étudiants en formation continue. Si l'UNEF approuve la possibilité pour de jeunes cadres d'accéder à une large offre de formation continue, le montant trop élevé des frais d'inscription et le fait que seules certaines entreprises peuvent s'en acquitter, ce qui laisse peu de place aux initiatives personnelles, font que l'UNEF s'abstiendra sur le vote des nouveaux tarifs concernant les étudiants entrant en formation continue en 2015.

François HEILBRONN a d'abord des questions générales : quel est l'effectif visé pour chacun des programmes ? En formation continue, il faut trouver un équilibre économique et déterminer un seuil critique minimum d'étudiants. Il veut revenir également de façon plus spécifique sur le master Digital humanities. Les objectifs poursuivis sont très bien expliqués, mais il perçoit mal quels sont les métiers et responsabilités des participants à ce programme. Les formations continues sont suivies par des personnes souhaitant un changement dans leur carrière, mais il comprend mal quels sont les postes en jeu en l'occurrence.

Catherine BLANC a également une question concernant Digital humanities et les controverses amenées par ce développement numérique, avec les questions de droit qui se posent.

Nicolas PEJOUT répond à propos de la cible géographique, culturelle et linguistique. L'intensité de la concurrence dans le monde anglo-saxon en matière de formation continue est extrêmement forte et Sciences Po n'est pas encore armé pour aller concurrencer les leaders anglo-saxons. Le fait d'être pour le moment en français permet aussi de se positionner à l'international, car le champ francophone n'est pas à négliger. De nouveaux dispositifs permettront d'enrichir le contenu à distance de ces formations. Le champ d'action et de réflexion est clairement international, mais il faut être sûr de bien réussir une ou deux promotions avant un déploiement à l'international, sachant que des cours en anglais sont d'ores et déjà prévus.

Il a par ailleurs le sentiment que le terme « digital » est plus anglais que français, mais le vocabulaire de ce milieu est imprégné de termes anglais qu'il est extrêmement difficile de traduire en français.

Nicolas PEJOUT reconnaît que les droits d'inscription sont plus élevés qu'en formation initiale, mais ils sont moins élevés que ceux de la plupart des concurrents de Sciences Po que sont les écoles de commerce. Le service Formation continue est en train de discuter avec la Direction de la stratégie et du développement pour trouver des partenariats et permettre des financements complémentaires pour les étudiants ne parvenant pas à boucler leur budget. Par ailleurs, la dépense de formation d'une entreprise reste un impératif économique.

Pour répondre à François HEILBRONN, l'effectif visé est variable. Chaque programme a un point mort. Si le point mort n'est pas atteint, le programme n'ouvre pas. L'idée est de viser une promotion d'environ 25 personnes, ce qui est pédagogiquement tout à fait intéressant et économiquement satisfaisant.

Enfin, la liste des métiers concernés par Digital humanities est extrêmement vaste :

- une cible technique, c'est-à-dire les personnes travaillant dans les techniques numériques et qui cherchent à changer de responsabilité au sein de leur organisation ;
- une cible stratégique, avec les personnes qui occupent des fonctions de direction ou de direction adjointe, mais qui sont d'une génération qui n'a pas encore pris pleinement pied dans le numérique ;
- une cible créative comprenant tous ceux qui occupent des métiers créatifs autour du numérique et qui veulent renforcer leurs compétences stratégiques.

Les questions de droit sont clairement insérées au sein du programme Digital humanities.

Benoît THIEULIN souligne qu'il a traduit le nom du programme en Humanités numériques. Il estime que le numérique n'est pas assez pensé en Europe et il ne faut pas se contenter d'une approche française. Mais il ne faut pas de malentendu : le master s'appelle Digital humanities, mais ne correspond pas à un enseignement californien. Il existe une façon européenne de penser le numérique.

Benoît THIEULIN en vient à la question des controverses. Enseigner les Humanités numériques ou les Digital humanities alors que le rythme des innovations est effréné signifie bien se focaliser sur les problématiques. Il est certain que ce qui sera enseigné sera ensuite bouleversé dans quelques années. Les personnes qui auront suivi cette formation devront avoir les moyens de décrypter ces bouleversements, donc être capables de se positionner sur les controverses actuelles. Par exemple, un an après l'affaire Snowden, il est impensable de ne pas dédier un enseignement aux questions des libertés fondamentales, avec les aspects techniques, économiques et juridiques. Autre débat qui monte : la révolution numérique est-elle créatrice d'emplois ? Une partie importante de l'enseignement y sera consacrée.

Patrick LE GALES ajoute un mot sur l'internationalisation. Le dossier contient une séquence comparative et internationalisée en français. Une partie du marché du travail reste très nationale, tandis qu'une autre partie est très internationalisée. La demande est forte à court terme sur les marchés du travail français et européens. Concurrencer la formation continue en anglais nécessite un niveau d'organisation et de professionnalisation extrêmement élevé. L'idée est de démarrer avec une formation et si cela se passe bien d'élaborer un projet plus ambitieux, en prenant son temps et en passant ensuite à un master en anglais.

Nicolas PEJOUT ajoute que la France dispose d'acteurs qui sont importants à l'échelle internationale pour les trois thématiques des *executive masters*.

Marc GUILLAUME estime que l'originalité des masters Digital humanities et Gouvernance métropolitaine est évidente, mais il a l'impression qu'il existe déjà de très nombreuses formations semblables à Énergie, environnement, régulation. Quelle sera l'originalité de ce master ? La demande est-elle si abondante que l'offre actuelle ne suffit pas ? Ou la formation proposée aurait-elle une spécificité liée aux caractéristiques de Sciences Po ?

Florence HAEGEL rejoint Marc GUILLAUME dans sa question. Elle s'interroge également sur le lien entre ces masters exécutifs et les écoles. Des liens sont clairs dans le cas de l'école des Affaires urbaines ou l'école des Affaires publiques. Benoît THIEULIN n'a pas évoqué les liens entre les Digital humanities et l'école de communication, mais elle se pose la question de façon plus générale. Comment est conçu le lien entre les masters exécutifs et les écoles ?

Nicolas PEJOUT répond à propos de la spécificité du programme Énergie, environnement, régulation. Le dossier comprend une liste non exhaustive des programmes les plus emblématiques et les plus fréquentés dans le monde. En France, les formations en énergie sont soit orientées vers la technique (à l'Institut français du pétrole) soit des formations généralistes avec une spécialisation en énergie

(*executive MBA* d'HEC avec une majeure en énergie). La spécificité de l'*executive master* Énergie, environnement, régulation de Sciences Po est de donner la formation la plus aboutie pour penser les liens entre ces trois sujets. Les formations liées à l'énergie sont souvent dispensées par les écoles d'ingénieur ou les écoles de commerce, sans notion de régulation, car ce n'est pas leur cœur de métier. Et l'environnement n'est pas culturellement associé à ces deux sujets, alors que Sciences Po *via* l'école des Affaires publiques a des atouts à propos de la régulation et *via* IDRI, la chaire de développement durable, à propos de l'environnement. Une fenêtre d'opportunité s'ouvre également, car la COP 21 se déroulera en France en décembre 2015 et Sciences Po investit de façon particulière autour de cet événement.

Sophie MERITET estime que Sciences Po a tout à fait sa place par rapport à la concurrence, au vu de la demande. Les autres programmes n'ont ni tout à fait les mêmes cibles ni le même format. Les forces de Sciences Po sont parfaitement mises en évidence. Actuellement, il n'existe pas de formation identique en concurrence directe, il existe des formations pour des ingénieurs ou des formations financières, mais les trois mots clés Énergie, environnement, régulation ne sont pas associés ailleurs.

Nicolas PEJOUT en vient au lien avec les écoles. Le mécanisme interne entre *executive education* et les écoles n'est pas encore parfaitement réglé, mais cela n'empêche pas d'avancer. Il existe des liens avec les équipes qui animent ces écoles, car ce sont souvent les mêmes intervenants. En l'occurrence pour le master Digital humanities, la référence est le Medialab.

Benoît THIEULIN complète son propos : le Medialab de Benoît LATOUR. Benoît THIEULIN connaît moins les questions institutionnelles internes à Sciences Po, mais il est évident que les travaux engagés depuis plusieurs années autour du Medialab et la pensée de Bruno LATOUR irriguent fortement la manière dont est constitué ce master. Le professeur Guilhem FOUETILLOU enseigne déjà à Sciences Po, Thierry DELAPORTE également. Il existe une assez grande osmose dans les sujets enseignés avec ce qui se pratique déjà.

Par ailleurs il n'existe pas de master exécutif d'Humanités numériques en France et sans doute en Europe. Pour Benoît THIEULIN, il était évident que ce type de diplôme devait être créé à Sciences Po pour son caractère universel, il s'agit de former un honnête homme ou une honnête femme numériques.

Kevin SCHMIDTKE veut expliquer la raison pour laquelle l'UNI-MET soutiendra la création de ces *executive masters* : remettre le monde professionnel en contact avec l'excellence de la formation et permettre aux étudiants sortant des différentes écoles de master de profiter de l'expérience positive accumulée dans la perspective d'entretiens et d'embauches.

c) Vote

Renaud DEHOUSSE dirige le vote.

Chaque diplôme donne lieu à un vote distinct.

La création de l'executive master Humanités numériques ou Digital humanities est approuvée avec 20 voix favorables et 7 abstentions.

La création de l'executive master Énergie, environnement, régulation est approuvée avec 20 voix favorables et 7 abstentions.

La création de l'executive master Gouvernance métropolitaine est approuvée avec 20 voix favorables et 7 abstentions.

III. PRESENTATION DES NOUVELLES MODALITES DE L'IELTS ET DU NIVEAU C1 EN ANGLAIS

a) *Présentation*

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle qu'en juin 2009 le Conseil de direction a voté l'introduction d'une obligation de scolarité pour les élèves de master qui consistait à détenir au minimum le niveau C1 en anglais pour pouvoir obtenir ce diplôme de master de Sciences Po. Ce niveau C1 est un niveau présent dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) qui accompagne la politique linguistique européenne. Sciences Po a choisi en 2009 de développer son partenariat avec le British Council qui organise ce test pour les élèves de deuxième année qui préparent leur départ à l'étranger en vue de leur troisième année. Cette certification s'assoit sur un score défini sur 9 et Sciences Po demande aux élèves de détenir le niveau 6,5 sur 9. Pour information, les universités partenaires vers lesquelles vont les étudiants en troisième année demandent des niveaux qui oscillent entre le niveau 5 (par exemple au Viêt-Nam) et le niveau 7 pour les universités américaines et britanniques.

Sciences Po prend en charge ce test depuis 2009. C'est une prise en charge logistique, car Sciences Po organise avec le British Council des sessions pour les élèves de master, et une prise en charge financière puisque depuis 2009, suite au vote de cette obligation de scolarité, Sciences Po accompagne les étudiants qui doivent passer ce test. Cet accompagnement est assis sur une convention avec le partenaire qui permet aux élèves de Sciences Po d'avoir un prix plus intéressant que le prix public. Ce test mesure quatre compétences : expression écrite, expression orale, compréhension écrite et compréhension orale. Le score de 6,5 est attendu sur chacune des compétences. La particularité du niveau C1, en plus d'appartenir à l'échelle du Cadre Européen Commun pour les Références de Langue, est d'avoir une validité de deux ans uniquement.

Cinq ans après 2009, des dysfonctionnements sont à observer, d'où la proposition de modification du jour, qui sont liés à la collusion d'exigence de ce test par les universités partenaires qui reçoivent les étudiants de troisième année et l'obligation pour les élèves de master de détenir ce niveau en cinquième année. La situation est délicate, car les élèves passent le test en deuxième année et se voient obligés de le repasser une seconde fois en cinquième année, car le test n'est valable que deux ans.

La première proposition de modification est de considérer, indépendamment des règles du British Council, qu'une fois ce test passé et ce score de 6,5 atteint, sa validité est prolongée jusqu'à la diplomation pour les étudiants qui sont inscrits au Collège universitaire et qui suivent leurs études de master à Sciences Po.

Myriam DUBOIS-MONKACHI précise que les propositions de modification ont été documentées et nourries par des groupes de travail avec les enseignants et avec les élèves.

Le deuxième élément est donc d'entretenir ce niveau C1, une fois obtenu, entre la troisième année et l'obtention du master. En effet, tous les élèves ne partent pas dans un pays anglophone (75 % des étudiants partent en troisième année, soit dans une université anglo-saxonne, soit dans une université dispensant un enseignement en anglais). En outre, comme disent les enseignants, l'apprentissage d'une langue est un « travail musculaire » qui doit être entretenu sous peine de perdre des compétences. Les étudiants qui auront obtenu le niveau C1 devront donc l'entretenir en suivant par exemple un enseignement en anglais. Sciences Po propose neuf masters en anglais au sein des Affaires internationales, abrite le master In communication au sein de l'école de communication, le master Governing the large metropolis dirigé par Patrick LE GALES au sein de la future école des Affaires urbaines et le master European affairs qui est le pendant du master Affaires européennes. L'autre moyen d'entretenir ce niveau C1 est de suivre et valider un enseignement d'anglais ou en anglais pendant son master.

Si l'une de ces deux conditions est appliquée, on peut considérer que le niveau C1 est maintenu et l'étudiant sera diplômé en master.

L'autre modification proposée concerne la prise en charge du test. Actuellement, cette prise en charge est limitée au master, car l'obligation de scolarité a été posée aux étudiants de master. Il est proposé de décaler cette prise en charge au niveau du Collège universitaire. À partir de cette année, la prise en charge financière et organisationnelle se fera dès la deuxième année et n'interviendra qu'une seule fois dans la scolarité. C'est le corollaire du maintien du niveau C1 jusqu'à la cinquième année : une seule

prise en charge au cours de la scolarité, soit au Collège universitaire, soit au master si les étudiants rejoignent Sciences Po en master 1.

Myriam DUBOIS-MONKACHI souhaite présenter deux autres éléments qui ne sont pas directement liés à ce niveau C1, mais qui ont un lien avec l'apprentissage de l'anglais.

Il existe plusieurs programmes en anglais à Sciences Po, mais tous n'ont pas été présentés dans les conseils avec cette obligation de niveau de langue pour les intégrer. L'école des Affaires internationales qui a présenté ses neuf masters en 2010 a pris cette précaution, ainsi que le master Governing the large metropolis, mais pas les autres masters, mais pas les masters In communication, European affairs, et in law de l'Ecole de droit. La proposition vise à rendre cohérentes les conditions d'accès et de niveau requis pour accéder à un programme anglophone, comme le font les universités partenaires de Sciences Po. L'obligation de détenir un niveau C1 serait étendue à l'entrée de tous les masters dispensés en anglais.

Enfin, est proposée une modification de l'article 10 du règlement de la scolarité. En 2009, il avait été décidé qu'un élève ne pouvait pas entrer en master à Sciences Po sans avoir un niveau minimum en anglais pour lui permettre, sur trois semestres d'enseignement et un semestre de stage, d'atteindre ce niveau C1 au moment de la diplomation. Par conséquent, il était requis que les élèves entrant en master aient au moins le niveau B2 en anglais. Sciences Po a essayé de mettre en œuvre ce dispositif qui s'est avéré être contre-productif. D'une part, les élèves ont du mal, entre le moment de l'admission et celui de l'inscription administrative, à passer ce test compte tenu à la fois de la disponibilité des organismes qui prennent en charge ce test et de la rentrée universitaire de Sciences Po qui est très avancée. Les étudiants avaient des difficultés à fournir cet élément lors de leur inscription, ne pouvaient pas prouver leur niveau avant le début des cours et se trouvaient dans une situation délicate. D'autre part, ce dispositif permettait aux étudiants détenant un niveau B2 dans une autre langue de le faire valoir pour ne pas avoir à prouver leur niveau B2 en anglais. Or Sciences Po a reçu des demandes de vérification de niveau de langue bretonne, créole, corse, alors même que le Département des langues n'est pas en mesure de vérifier le niveau de maîtrise de ces langues. Ce dispositif est donc contre-productif. Suite à votre vote, il ne sera plus de mise, mais il sera toujours fortement conseillé aux élèves entrant en master à Sciences Po de disposer d'un niveau B2 en anglais, sachant que s'ils candidatent pour un master en anglais, un niveau C1 sera exigé.

b) Discussion

Renaud DEHOUSSE remercie Myriam DUBOIS-MONKACHI pour cette présentation bien charpentée qui a le mérite d'exposer les problèmes fonctionnels.

Marc GUILLAUME a compris qu'en mai dernier la réglementation des universités britanniques en matière de langue avait changé. Jusqu'à présent, il était possible de montrer ses compétences linguistiques soit par l'IELTS soit par le TOEFL. Il avait compris que cette équivalence avait sauté et qu'il faudrait produire un IELTS. La même chose est-elle en train de se produire aux États Unis ? Si c'est le cas, cela aurait des conséquences sur le partenariat entre Sciences Po et le British Council qui conduirait à penser que se centrer sur l'IELTS ne serait pas suffisant pour les étudiants souhaitant étudier dans les facultés américaines.

Enora NAOUR annonce que l'ensemble des étudiants, par l'intermédiaire de l'UNEF, salue le remboursement de l'IELTS une fois dans la scolarité. C'est une réforme pour laquelle l'UNEF fait campagne depuis plusieurs mois et qui permettra aux étudiants de deuxième année ayant besoin d'une certification en anglais pour partir lors de la troisième année de ne pas supporter une dépense supplémentaire. L'UNEF est également satisfaite de constater que Sciences Po développe son propre système de certification interne, ce qui évitera aux étudiants de passer deux fois l'IELTS au cours de leur scolarité, les cours d'anglais ou en anglais assurant le niveau du maintien du niveau atteint en deuxième année. Cette réforme implique des questions pédagogiques, notamment concernant l'offre de cours en anglais. Enora NAOUR pense par exemple au master Affaires publiques. Il faudra en discuter lors de groupes de travail. Enora NAOUR note toutefois, à propos du remboursement de l'IELTS, que

les étudiants en région seront remboursés à hauteur du coût des sessions organisées à Paris, quand bien même ils doivent passer le test individuellement, c'est-à-dire à un coût plus élevé, ou passer un autre examen plus onéreux, comme le TOEFL. Cette réforme ne doit pas être le prétexte pour cesser le travail consistant à essayer d'organiser des sessions collectives sur chaque campus du Collège universitaire.

Par ailleurs l'UNEF est contre l'inscription de toute forme de sélection pour l'entrée en master dans le règlement de scolarité. C'est infantilisant pour les étudiants qui choisissent leur orientation en pleine connaissance de cause et cela ne prend pas en compte le potentiel de progrès possible d'un étudiant suivant un cursus anglophone pour atteindre le niveau C1 à la fin du master. Les étudiants qui entrent au Collège universitaire à la sortie du lycée parviennent à suivre les cours en anglais sans maîtriser au départ ce niveau C1. L'UNEF aimerait d'ailleurs recevoir la confirmation que la validation du niveau C1 sera effective pour les étudiants ayant passé leur troisième année dans un pays anglophone ou dans une université anglophone. Enfin, le troisième point ne liste pas nominativement les masters concernés et l'UNEF craint la volonté de Sciences Po de mettre en place à moyen terme une sélection sur une majorité de masters de l'école au fur et à mesure du développement des diplômés anglophones.

L'UNEF découvre à l'instant le quatrième point qui ne se trouvait pas dans le document préparatoire. Elle se méfie de la formulation « est recommandée », qui ne précise rien en terme d'obligation et, comme pour le point précédent, pointe le risque d'une généralisation d'une sélection à l'entrée du master.

Pour ces raisons, l'UNEF insiste sur la nécessité de voter séparément l'ensemble de ces points. Cela n'a pas pu avoir lieu en Commission paritaire, car les documents n'avaient pas été communiqués en amont. La prise en charge de l'IELTS est une victoire pour les étudiants, mais l'inscription au règlement des obligations linguistiques serait un recul.

Renaud DEHOUSSE a une question : le libellé de l'amendement proposé conçoit comme scolarité normale le cas d'un étudiant réalisant l'ensemble de sa scolarité à Sciences Po, Collège universitaire et master. Mais Sciences Po se trouve dans la logique dite de Bologne qui vise à favoriser le mouvement des étudiants. Il faut prévoir le cas d'étudiants qui auraient déjà à un moment de la scolarité passé l'IELTS et qui pourraient, à juste titre, il lui semble, revendiquer une égalité de traitement avec leurs collègues issus du Collège universitaire. Renaud DEHOUSSE plaide pour une formule reconnaissant que ce qui vaut pour les étudiants du Collège universitaire vaut aussi pour ceux s'inscrivant à Sciences Po au moment de la première année de master.

En ce qui concerne le fait de réserver l'accès des masters anglophones aux étudiants disposants du niveau C1 en anglais, la position de Renaud DEHOUSSE est nourrie par l'expérience, car il enseigne au sein du master « European affairs ». Chaque année, il est confronté au niveau d'anglais des étudiants qui n'est pas toujours suffisant. C'est une vraie difficulté, car ils sont obligés de suivre une scolarité dans une langue qu'ils maîtrisent mal. Une partie des enseignements de Sciences Po est accompagnée de conférences de méthode qui supposent un travail collectif. La présence d'étudiants au niveau inférieur met le groupe en difficulté. C'est un problème qui affecte plus les étudiants que les enseignants ; c'est pourquoi Renaud DEHOUSSE pense qu'il est dans l'intérêt de tous d'adopter une position claire quant à l'admission dans ces programmes et au niveau d'anglais requis. Ce n'est pas la peine de concevoir un programme pour un monde idéal.

Par ailleurs, si l'UNEF le souhaite, il est tout à fait possible de voter chaque article séparément.

Vincent MARTIGNY ajoute que ce problème se pose à tous les niveaux du diplôme. Les enseignants qui font cours en anglais, comme lui-même, ont des grandes difficultés à faire face à des étudiants qui n'ont pas le niveau suffisant. Cela ne concerne pas que les étudiants français, mais aussi les étudiants internationaux en échange. C'est un vrai problème : ce sont des étudiants qui comprennent tout à fait ce qu'ils entendent, mais qui ne parviennent pas à exprimer un raisonnement, et encore moins l'écrire. Ces étudiants sont frustrés, l'enseignant éprouve des difficultés à les noter, car il sait qu'ils ont compris, mais qu'ils ne disposent pas de la langue pour s'exprimer. Vincent MARTIGNY note que la même difficulté se pose pour les étudiants étrangers qui doivent parler français. Il faudra également un jour régler ce problème en l'inscrivant à l'ordre du jour.

Myriam DUBOIS-MONKACHI répond à Marc GUILLAUME. La Direction des affaires internationales et des échanges de Sciences Po a développé un partenariat avec 450 universités dans le

monde et négocie les conditions d'admission des étudiants de Sciences Po dans ces universités. Un changement de réglementation s'est en effet produit dans certaines universités anglaises, mais les deux tests sont toujours acceptés. C'est une négociation interne à la DAIE qui permet que les étudiants de Sciences Po soient admis selon des critères bien déterminés. Pour le moment, aucun changement n'est observé, d'autant que les tests d'IELTS ont commencé cette semaine. Mais si un changement massif intervenait, en modifiant le test demandé, Sciences Po pourrait entamer un partenariat avec un autre prestataire de tests.

Renaud DEHOUSSE demande à ce que ce point spécifique soit vérifié auprès de la DAIE.

Myriam DUBOIS-MONKACHI prend note.

Concernant les campus en région, une difficulté existe en effet, car le British Council est présent dans plusieurs métropoles, mais pas forcément celles où Sciences Po est implanté. Sciences Po essaie dans la mesure du possible de développer des sessions particulières sur les campus. Une réunion à ce sujet est prévue avec les doyens du Collège universitaire. Sans uniformiser, car il faut respecter les spécificités des sites, il faut faire en sorte que la prise en charge soit au plus près des dépenses engagées par les étudiants, notamment par les étudiants boursiers. Mais elle ne peut pas s'engager actuellement.

Concernant la maîtrise du niveau C1 pour l'entrée en master anglophone, elle n'a rien à ajouter après les interventions de Renaud DEHOUSSE et Vincent MARTIGNY.

L'UNEF demande si tous les programmes en anglais, y compris dans la future école d'Affaires publiques, seront soumis à ce prérequis. La réponse est affirmative et c'est pour cette raison que cette exigence doit être intégrée dans le règlement de scolarité.

Concernant le niveau B2, elle reconnaît que la demande est issue d'une rencontre avec différentes parties prenantes, dont Paul BERNARDET pour l'UNEF. La communication n'a pas pu être effectuée à temps et Myriam DUBOIS-MONKACHI s'en excuse.

La question du français est par ailleurs un vrai sujet.

Françoise MELONIO est d'accord. De nombreux enseignants se sont plaints d'avoir des étudiants en échange dont le niveau de français ne leur permet pas de suivre les cours. À partir de cette année, la DAIE, sur demande de la Scolarité, prie les universités partenaires de vérifier le niveau de français des étudiants venant en échange. Il faudra sans doute insister à nouveau sur ce point les années suivantes, certains étudiants n'ayant pas cette année encore le niveau de langue souhaitable..

Par ailleurs, une réflexion est en cours au sujet d'une labellisation de Sciences Po dans l'enseignement du FLE, Français Langue Étrangère. Il faut réunir pour cela deux conditions préalables :

- Une personne permanente doit être responsable de l'enseignement du Français Langue Étrangère, ce qui est le cas depuis le 1^{er} septembre.
- Tout l'établissement doit passer dans le référentiel européen, A1, A2, *etc.* ce qui suppose une modification des systèmes informatiques qui est en cours d'examen.

Ces deux conditions étant remplies, Sciences Po pourra réfléchir à cet important travail de labellisation qui garantit la qualité des enseignements en français.

Enora NAOUR est désolée d'apprendre les difficultés rencontrées dans les cours anglophones, mais elle est aussi surprise de cette proposition pour formaliser dans le règlement l'exigence d'un niveau C1 qui existe déjà dans les faits, pour les masters.

Myriam DUBOIS-MONKACHI objecte que cette exigence n'existe pas pour tous les masters anglophones.

Enora NAOUR estime qu'il est dommage pour le master d'Affaires européennes de se priver d'autres potentiels que l'anglais, notamment pour les étudiants provenant des campus en région qui peuvent avoir un excellent niveau en allemand ou espagnol. Obligation est faite de détenir un niveau C1 au moment de l'obtention du master, mais avec la réforme proposée, cette obligation s'applique à la fin du Collège universitaire.

Myriam DUBOIS-MONKACHI note que c'est de toute façon le cas pour 75 % des étudiants qui partent pour leur troisième année dans des universités anglophones.

Enora NAOUR souligne que tous les étudiants ne sont pas encore dans ce cas. L'UNEF a bien compris que Sciences Po allait offrir encore plus de masters en anglais dans les années à venir et craint à terme qu'un étudiant soit obligé de détenir ce niveau C1 à la fin du Collège universitaire, sous peine d'être coupé d'une grande partie de choix possibles, y compris en Affaires publiques ou Affaires européennes. Enora NAOUR maintient que c'est extrêmement infantilisant pour des étudiants qui ont voulu se concentrer sur d'autres langues pendant leur Collège universitaire pour ensuite seulement se perfectionner en anglais. Elle est désolée du cas des étudiants qui ont du mal à suivre, mais elle pense que beaucoup d'étudiants font des efforts importants pour parvenir au niveau requis à la fin du master et non à la fin du Collège universitaire.

Renaud DEHOUSSE note que pour les deux masters évoqués, Affaires publiques et Affaires européennes, tels qu'ils seront réorganisés dans le cadre de la future école d'Affaires publiques, il existe des programmes en langue française. Les bons étudiants issus des campus n'ont pas le niveau insuffisant en anglais ne sont pas éjectés. A ses yeux, cela plaide en faveur du maintien d'un niveau minimal d'anglais pour le parcours anglophone.

Renaud DEHOUSSE prend acte de la divergence des points de vue.

Il demande s'il est possible d'amender légèrement la première partie du deuxième paragraphe de l'article 10 de façon à ne pas réserver le dispositif exclusivement aux étudiants issus de Sciences Po.

Myriam DUBOIS-MONKACHI propose « cette disposition s'étend aux élèves nouvellement admis à Sciences Po en M1 ».

Frédéric MION propose également de corriger les coquilles du texte. Il faut « garderont », « bénéfice » au lieu de « bénéficie », « suivi et validé » au lieu de « invalidé ».

Renaud DEHOUSSE demande quelle est la position de l'UNEF quant aux propositions relatives à l'entrée en master. Propose-t-elle de supprimer le texte ou de l'amender ?

Enora NAOUR préfère la suppression. L'exigence de la scolarité est d'avoir un niveau C1 à la fin du master, pas au début. Enora NAOUR dit que cette exigence correspond au fait qu'il n'y a pas de conditions d'accès pour les cours anglophones du Collège universitaire.

Françoise MELONIO corrige : pour suivre les cours anglophones du Collège universitaire, il faut être capable de suivre les enseignements en anglais. Ce serait irréaliste d'accepter dans un cursus anglophone une personne ne comprenant pas l'anglais et incapable de l'écrire. Avant d'affecter un candidat à un campus anglophone, son niveau d'anglais est vérifié : le niveau au bac, les notes à l'examen, etc. Il ne s'agit pas de mener les étudiants à l'échec.

c) Vote

Renaud DEHOUSSE dirige le vote.

Mise au vote d'une proposition d'amendement émanant de la délégation UNEF qui vise à supprimer l'avant-dernier alinéa de la proposition de l'article 10.

Cette proposition d'amendement supprimant l'avant-dernier alinéa de l'article 10 de la proposition est rejetée avec 20 voix défavorables et 7 voix favorables.

Mise au vote du texte proposé avec les corrections de langue et la modification prévoyant l'application par analogie du deuxième paragraphe aux étudiants qui ne seraient pas issus du Collège universitaire.

Le texte modifié est adopté à l'unanimité.

IV. RESTITUTION DES TRAVAUX DU COCUMA

a) *Présentation*

Françoise MELONIO et Delphine GROUES présentent la restitution des travaux du Comité des Curriculums de Master.

Delphine GROUES rappelle avoir présenté les missions principales du CoCuMa un an auparavant, lors de la constitution du Comité. Aujourd'hui les conclusions de ce travail seront présentées.

L'objectif était de rechercher des axes de développement dans l'offre de master et des ouvertures sur des perspectives nouvelles, de déterminer les secteurs où Sciences Po est bien ancré et ceux où des possibilités de développement existent et de mettre en exergue les initiatives innovantes. Plusieurs masters de Sciences Po ont su développer de manière pionnière des initiatives extrêmement intéressantes. Le CoCuMa devait les examiner et savoir s'il était possible de les développer dans l'ensemble de l'offre de second cycle. Ce travail s'inscrit dans le projet d'orientations pédagogiques décrites dans le document stratégique présenté par le directeur dans ce Conseil. Le Comité était composé à la fois de personnalités internes à Sciences Po et externes, toutes spécialistes d'un domaine précis se rapportant aux différentes spécialisations des masters. Le CoCuMa s'est réuni 11 fois en séance plénière et 5 fois dans des groupes de travail très ciblés sur des thématiques précises. Sept séances plénières ont été consacrées aux présentations des directeurs de master, directeurs exécutifs ou doyens des formations. L'objectif est de renforcer la cohérence de l'offre de second cycle, sa visibilité et son attractivité. Les axes principaux étaient :

- affermir la cohérence grâce à la structure des écoles posée de façon centrale dans les offres de second cycle ;
- renforcer l'identité des écoles, tout en renforçant leur attachement à la structure même de Sciences Po, par rapport à l'enseignement de la formation commune ;
- préciser les liens entre masters professionnalisant et faculté permanente
- développer la pédagogie innovante ;
- favoriser la place de l'international dans les formations, dans la teneur des enseignements, la langue des enseignements et les provenances des candidats ;
- éclaircir et harmoniser la question de la gouvernance ;
- développer la rationalisation ;
- soutenir l'orientation des étudiants en Collège universitaire pour mieux les accompagner dans le choix de la formation de second cycle la plus pertinente, et les initier à des fondamentaux nécessaires à la vie professionnelle comme les entretiens et la rédaction des cv ;
- insertion professionnelle, une direction forte de service des Carrières devrait être organisée.

Tout au long de ses travaux, le CoCuMa a recherché le consensus. Le travail a été mené avec chacun des masters pour préparer les défis à venir et les potentiels de développement. Deux groupes de travail avec les élus ont été réalisés. Une synthèse des conclusions du CoCuMa se trouve devant les membres du Conseil, comme support à la discussion.

Françoise MELONIO précise que Delphine GROUES a accompli un énorme travail avec chacun des masters concernés. Il y a eu à chaque fois un travail préalable à l'audition des différents masters et plusieurs groupes de travail avec les étudiants ont permis de les informer et de recueillir leur avis.

Il faut travailler sur la lisibilité. Le tableau actuel des masters n'est vraiment pas lisible. Une réflexion est en cours sur les noms de master avec la direction de la communication. Le service de ce qui s'appellera peut-être Sciences Po carrière va être réorganisé plus tard, mais dès cette année il va aider l'orientation des étudiants du Collège universitaire. Une plateforme commune à tout Sciences Po est en cours de finalisation pour rassembler les propositions de stage et d'emploi.

En terme de lisibilité, il est important de défendre la marque Sciences Po et pas seulement les écoles. Les écoles vont se doter de règles communes de fonctionnement et l'importance de la formation commune à tous les masters a été réaffirmée. C'était d'ailleurs une demande des étudiants. L'ensemble

des masters professionnalisants ainsi que quelques-unes des formations recherche participent maintenant à cette formation commune. Cela permettra de rappeler l'identité commune de Sciences Po. Chaque formation doit être rationalisée autant qu'il est possible, mais il faut reconnaître qu'existe une diversité non réductible. Par exemple, l'école de journalisme a évidemment des règles particulières qui tiennent à ses liens avec la profession. Cette recherche de rationalisation a conduit à énoncer les manques de Sciences Po (pas de formation en communication politique par exemple) et à réfléchir aux complémentarités entre les écoles, aux doublons et à la concurrence mal réglée. Cela mène également à élargir l'offre : ouvrir le parcours recherche autant que possible aux masters dits professionnels, ou réfléchir à de nouvelles formations pour de jeunes professionnels comme il en existe actuellement dans certaines filières. Cette pratique de master pour de jeunes professionnels pourrait être étendue dans la plupart des formations. Il faut essayer de présenter une offre cohérente dans chaque école en tirant parti des expériences déjà connues.

Françoise MELONIO en vient à la gouvernance. Il va de soi que seuls les conseils centraux restent décisionnaires. Mais à l'intérieur de chaque école, il faut mettre en place des structures de concertation et de gestion. Il est proposé d'étendre partout ce qui existe déjà au moins partiellement dans certaines filières.

- Un comité stratégique qui se réunirait assez rarement, mais dont l'objectif serait de dégager des perspectives d'évolution dans un secteur aussi bien sur le plan des débouchés que sur le plan des avancées de la recherche. Ces comités stratégiques seraient les héritiers des comités de préfiguration des écoles.
- Un comité pédagogique serait amené à se réunir plus souvent pour réfléchir aux choix des enseignants, aux sujets de cours et aux méthodes de contrôle, de façon à suivre collectivement le travail pédagogique. Cela ne supprime pas la nécessité de réunions pédagogiques, notamment avec les enseignants vacataires.

Ces instances auraient pour fonction d'accroître la collaboration entre les académiques et les professionnels, car la force de Sciences Po est précisément de disposer de ces deux catégories. L'objectif est de disposer d'un système de pilotage permettant une interaction plus grande entre elles deux.

Il faut également une réflexion sur les pratiques pédagogiques. Le comité a essayé de tirer argument des pratiques des uns et des autres pour mutualiser ce qui fonctionne. Le tronc commun à beaucoup de masters doit permettre à un étudiant de choisir au cours du premier semestre à l'intérieur d'une école le master qui l'intéressera particulièrement. De nombreux étudiants ont du mal à se déterminer de façon précise pour une formation et un début commun permettrait un meilleur choix. Il faut accroître l'internationalisation dans l'ensemble des filières de façon à éviter la coexistence entre d'un côté l'école des Affaires internationales et de l'autre des formations franco-centrées. Il faut favoriser le bilinguisme autant que possible et réfléchir sur la part de l'international dans les enseignements de toutes les filières. Il faut également mettre l'accent sur les projets collectifs, les études de cas, les enquêtes et sur tout ce qui donne une dimension pratique et expérimentale aux formations de Sciences Po. Des expériences extrêmement intéressantes ont lieu dans plusieurs secteurs et l'objectif est de les diffuser. Le numérique, enfin, est à considérer, non pas seulement sous la forme d'enseignement numérisé, mais aussi sous la forme d'enseignements mixtes, numériques et présentiels. Tout cela doit permettre de donner une offre accrue aux étudiants.

Il y a également la question de l'évaluation de chaque master. Elle ne doit pas être trop fréquente, car il ne faut pas passer son temps dans des rapports. Mais elle pourrait être menée tous les quatre ou cinq ans par des extérieurs et en interne grâce à l'établissement d'un certain nombre d'indicateurs. Une enquête a été menée auprès des enseignants et donnera une première série d'indicateurs. Grâce à une autre enquête auprès des étudiants, il sera possible de mesurer leur satisfaction ou mécontentement.

Toutes ces préconisations font l'objet d'un calendrier qui s'étale sur l'année. Un certain nombre de points ont été lancés dès la rentrée, notamment en matière de communication et d'information auprès des étudiants. Les propositions commencent à arriver sur la gouvernance. Ce travail va se dérouler pendant toute l'année, avec des points réguliers présentés au Conseil.

b) Discussion

Delphine GROUES signale que le CoCuMa a eu deux séances de travail avec les élus et remercie tous ceux qui ont participé au travail du CoCuMa.

Frédéric MION souligne à son tour la qualité et l'importance du travail fourni et remercie Delphine GROUES et Françoise MELONIO qui ont porté ce travail et tous ceux qui ont participé au Comité et qui ont été très actifs. Toutes les réflexions issues du CoCuMa doivent servir de guide d'action pour les mois à venir, en particulier lors de la création des écoles dans les prochains mois. Le Conseil de direction sera régulièrement saisi d'un certain nombre de propositions de décisions qui seront les traductions concrètes des orientations. Ce sera l'occasion de revenir sur plusieurs des points synthétisés dans ce rapport.

Solène DELUSSEAU-JELODIN souligne que le projet présenté contient plusieurs propositions très intéressantes, notamment à propos de l'orientation des étudiants (aider les étudiants à rédiger un CV, une lettre de motivation, à passer un entretien d'embauche). L'UNEF soutient totalement ces éléments. Maintenir une formation commune et un tronc commun entre les différents masters d'une même école est également fondamental. L'UNEF est très satisfaite du renforcement des liens entre les masters et la recherche et est attachée à l'enquête de satisfaction menée auprès des étudiants.

L'UNEF est cependant inquiète concernant la gouvernance. Il est très bien que les conseils stratégiques et pédagogiques ne soient pas décisionnaires, car la décision doit revenir aux conseils centraux, plus démocratiques et représentatifs des parties prenantes à Sciences Po. Quant à la composition des conseils pédagogiques, l'UNEF se réjouit de la présence d'étudiants délégués appartenant aux masters considérés, car ils sont les plus à même de discuter des questions de pédagogie concernant leur école. Mais l'UNEF pense qu'il serait bon que siège également un représentant étudiant venu de l'un des conseils centraux, et plus particulièrement de la Commission paritaire en charge des questions de pédagogie. Le fait qu'un représentant de la Commission paritaire puisse siéger dans les conseils pédagogiques permettrait de créer un lien entre les différentes écoles, de mieux connaître les différents éléments de pédagogie qui se font à Sciences Po et de créer un lien entre les écoles et les conseils centraux, car ce sont ces derniers qui devront au final voter sur les modifications des maquettes pédagogiques. Plus généralement, l'UNEF ne comprend pas bien pour quelle raison est présentée seulement maintenant quelle devrait être la gouvernance des écoles, alors que le Conseil s'est prononcé sur la création de plusieurs écoles, même si trois sont encore en projet. Mais il est important d'avoir une discussion de fond à propos de la gouvernance des écoles avant de créer ces dernières écoles.

Kevin SCHMIDTKE trouve le rapport si bien fait qu'il est amené à poser certaines questions. Page 3, il est fait état de l'obligation pour les étudiants du Collège universitaire entre leur première année et leur départ à l'étranger en troisième année de suivre deux présentations de master, deux tables rondes des métiers et un atelier d'initiation. Or certains étudiants arrivent à Sciences Po en ayant déjà une idée très précise du master qu'ils veulent suivre. Pour les étudiants qui sont à Paris, la semaine de l'orientation permettrait certes d'effectuer ces différents modules, ce qui constitue une grande inégalité avec les étudiants des campus. La possibilité de suivre en différé ou en direct les différents modules filmés est intéressante pour cette raison. Visionner un de ces modules pourrait s'inscrire dans cette obligation d'assister à une de ces présentations. Cette obligation n'est pas forcément pertinente, car chaque étudiant doit savoir pour lui-même ce qu'il souhaite. D'autre part, le nombre d'étudiants internationaux présents à Sciences Po est très grand et certains décident après le *Bachelor* de changer d'université. À quoi bon les contraindre à suivre des modules pour lesquels ils n'ont aucun intérêt ?

Laurent GERMAIN a deux questions. L'un des objectifs, croyait-il, était d'avoir moins de masters pour disposer d'une cartographie plus lisible. Il est un peu frustré de ne pas pouvoir comparer la cartographie existante actuellement et celle qui est proposée pour constater concrètement cette simplification et l'efficacité du travail mené. Un autre objectif était que la structuration des masters réponde aux besoins du marché et notamment des employeurs. Il ne voit pas d'analyse de l'évolution du marché des recruteurs publics, des recruteurs privés, des métiers dont l'offre va augmenter ou baisser. Il aimerait

une vision quantitative des effectifs par master et qualitative sur les compétences dispensées à l'intérieur des masters.

Étienne WASMER comprend que le document remis est destiné à préparer des discussions futures, ses questions sont donc plus des demandes de clarification. A-t-il été envisagé de nommer les « conseils pédagogiques » des écoles « conseils scientifiques » ? Cela insisterait sur la place de la recherche au sein des écoles et jouerait sur leur composition. Il rejoint par ailleurs la réflexion des étudiants. Ces conseils traiteront-ils uniquement de pédagogie ou également de recherche ? Qui présidera un conseil pédagogique d'école ? Le directeur de l'école ? Sciences Po a toujours maintenu un équilibre entre la haute fonction publique, le monde de l'entreprise et le corps académique. Dans le cas d'une école qui serait dirigée par un haut fonctionnaire, et un conseil stratégique par une personne issue du monde de l'entreprise, la configuration prévue est-elle un conseil pédagogique présidé par un universitaire, en espérant que cela ne soit pas trop corporatiste ?

Par ailleurs, Étienne WASMER a noté un passage à propos des recrutements, page 5, où il est dit que les écoles ont vocation à participer aux recrutements. Lors des discussions, il avait été évoqué le fait que les écoles et les départements puissent avoir des intérêts divergents, dans la mesure où les départements veulent favoriser le recrutement de personnes plus jeunes pouvant avoir une influence sur la recherche et les écoles préfèrent des personnalités très visibles pour attirer des étudiants. La gestion de ces intérêts divergents mérite d'être examinée.

Vincent MARTIGNY a plusieurs remarques à formuler à propos du paragraphe consacré aux masters de l'école doctorale. Il trouve évidemment très important de pouvoir réintégrer les masters de l'école doctorale au sein du cursus des autres masters. Il avait le sentiment jusqu'à présent que les masters de l'école doctorale étaient un peu éloignés des autres masters, notamment en terme de réflexion sur leurs débouchés. Il aimerait des précisions sur ce point, car Vincent MARTIGNY trouve le propos un peu général. Il est naturellement très favorable au fait de communiquer auprès des étudiants sur les débouchés autres que la recherche, c'est le minimum, et pour renforcer les liens avec le Service des carrières et faire participer les professeurs de master aux épreuves du Grand O, comme cela a déjà été proposé. Y a-t-il cependant d'autres pistes plus pointues ? Ces étudiants de master sont en droit d'attendre une intégration équivalente dans la vie professionnelle à celle des autres étudiants de Sciences Po. C'est seulement très récemment que les statistiques concernant ces étudiants ont été incorporées dans les statistiques plus générales d'intégration sur le marché du travail, et ce n'est d'ailleurs toujours pas le cas des jeunes docteurs.

Quant à favoriser les liens entre permanents et maîtres de conférences, comme évoqué par Myriam Dubois-Monkachi, il est, cela va de soi, très favorable. Mais concrètement, quels seront les changements par rapport à la situation actuelle ?

Olivier BORRAZ apprécie le document qui précise plusieurs choses importantes, sur la place de la recherche et la place de la faculté permanente. Il est en phase avec ce qui est dit dans le document. Sa première question concerne le statut de ce document, par rapport aux écoles existantes, mais aussi par rapport aux écoles à venir. Dans quelle mesure ce qui est écrit ici s'impose-t-il à ces écoles ? Il comprend bien qu'il n'y a pas de modèle unique. Chaque école aura un format différent selon l'objet traité, selon son marché du travail, mais certains points sur la gouvernance par exemple devront-ils s'appliquer à toutes les écoles ? La seconde question porte sur les formats de l'enseignement. Avec Étienne WASMER et François-Antoine MARIANI, ils réfléchissent à la future école d'Affaires publiques et à la structure des enseignements. Cela a-t-il un sens d'avoir un enseignement de tronc commun devant 300 ou 400 élèves ? Des effectifs aussi importants sont une aberration en master. Mais si le choix est fait d'effectifs plus limités, cela signifie qu'il faut démultiplier les enseignements pour que tous les étudiants aient la même formation. Cela a un coût. Existe-t-il une philosophie commune autour de la taille optimale des cours de tronc commun ? Il est écrit que les cours de tronc commun doivent être plutôt concentrés au premier semestre pour qu'une forme de spécialisation intervienne ensuite. Est-ce une indication ou une obligation ?

Florence HAEGEL trouve également que ce document général va dans la bonne direction, il va falloir le traduire précisément pour chaque école et chaque master. Sa question concerne l'école d'Affaires internationales. À lire le document, des réformes importantes à propos de cette école vont avoir lieu, notamment dans la définition de son périmètre. Elle aimerait en savoir plus, car le calendrier de réforme n'est pas précisé.

À propos de la page sur le suivi personnalisé des étudiants, Kevin SCHMIDTKE voit que les écoles vont mener un accompagnement par des entretiens blancs. Au sein du master Ressources humaines, il existe une association étudiante Looking for talents qui organise des entretiens blancs. Cela reste marginal, mais est-il possible de penser que les entretiens organisés ainsi constitueraient des modules à intégrer dans ce chapitre ?

Renaud DEHOUSSE a deux remarques personnelles.

Il veut essayer de replacer ce travail dans son contexte historique. Ainsi que l'a dit l'intervenante de l'UNEF, Sciences Po a déjà un certain nombre d'écoles créées au cours de la dernière décennie avec des logiques de projet. Mais le moment est bien choisi pour mettre de l'ordre dans ces écoles, dégager des principes et des règles pour ajuster le tir dans certains cas et tirer profit de l'expérience déjà acquise. Il faut savoir exporter les bonnes pratiques et tirer des leçons de ce qui a moins bien fonctionné. Le document du CoCuMa constitue un grand effort de clarification et il faut le saluer. Mais plusieurs des remarques des membres du Conseil permettent de ne pas le considérer comme un point d'arrivée, mais comme une étape d'une réflexion en cours. Le rapport a aussi été l'occasion d'énoncer un certain nombre d'objectifs ambitieux comme « parvenir à une symbiose entre académiques et praticiens ». Mais dans ce domaine comme dans d'autres, l'union est parfois un combat. Il est donc important de formaliser les règles qui doivent régir le fonctionnement de ces institutions intermédiaires extrêmement importantes que sont les écoles.

Renaud DEHOUSSE ignore si la façon dont doit être conçue la gouvernance des écoles pour parvenir à atteindre cette haute ambition, a été abordée lors des travaux du CoCuMa. Comment faire pour qu'il y ait un juste équilibre entre les soucis des académiques et ceux des praticiens ou ceux des usagers ? Il n'y a sans doute pas une réponse unique à cette question, cela peut dépendre du génie des équipes qui portent chaque projet. Mais il faut notamment s'interroger sur la façon de désigner les responsables de ces différentes structures. Sciences Po a fait un effort de rationalisation à propos de ses structures de recherche en codifiant des procédures de désignation des directeurs de centre de recherches. Mais un équivalent fonctionnel serait utile pour les écoles.

Frédéric MION aimerait apporter un point de clarification sur la philosophie générale de ce travail et sur le statut de ce document. Il s'est peut-être mal exprimé à d'autres moments et a ainsi pu créer des attentes qui ne seraient pas satisfaites, mais, pour répondre à Laurent GERMAIN, le but de ce travail n'était pas de procéder à un grand effort d'élagage ou de tailler dans l'offre de formation. Le but était de clarifier l'offre de formation. On ne va pas mesurer ce travail à l'aune du nombre de masters supprimés. Ce n'est pas l'esprit qui a présidé aux travaux du CoCuMa. L'idée était de réfléchir à la clarté et à la cohérence de l'offre de formation en procédant à un examen master par master, école par école, d'où la proposition d'achever la structuration du 2^{ème} cycle en écoles. Ce travail a également été attentif aux questions d'insertion professionnelle qui sont cruciales pour les masters et qui sont au cœur de l'organisation des écoles imaginées. Le conseil stratégique des écoles sera le lieu où réfléchir aux évolutions nécessaires des formations école par école de façon à répondre aux évolutions du monde du travail. Il faudra regarder master par master les possibilités d'insertion des élèves. C'est déjà fait actuellement, mais à l'avenir cette préoccupation sera encore plus centrale dans la manière de mener les travaux au sein des écoles. Ce document est un guide pour l'action dans les mois à venir, tout n'est pas précis et il n'est pas demandé au Conseil de voter sur ce document. Mais de ce document découlent des chantiers qui, pour certains, sont entamés, et qui doivent conduire à modifier l'existant quand c'est nécessaire. En ce qui concerne les écoles déjà existantes leur organisation pourra être ajustée.

Frédéric MION dit un mot de la place des académiques dans les écoles. Faut-il un modèle unique dans lequel si le doyen n'est pas académique, le président du conseil pédagogique le serait ? Il ne le pense pas. L'important est d'acter le besoin au sein des écoles d'une vision un peu stratégique à moyen et long terme qui sera celle du conseil stratégique ou conseil d'orientation, qui peut être placé sous la

présidence d'une personnalité extérieure à l'école, et une vision concrète et quotidienne sur le contenu de la formation qui sera l'affaire d'un conseil pédagogique ou scientifique, dans lequel les académiques auront leur place et qui doit être piloté par le doyen.

Françoise MELONIO poursuit à propos de la présence des académiques et des professionnels, question qui a été extrêmement consensuelle au sein du CoCuMa. Sans qu'il y ait une règle rigide, l'idée est bien qu'il y ait un pilotage partagé des formations avec des professionnels et des académiques. Des enseignants vacataires pourront intervenir au sein des conseils pédagogiques et stratégiques.

Françoise MELONIO en profite pour répondre à la question du tronc commun. La discussion a en effet porté sur la taille des groupes. Les gros amphithéâtres ne correspondent pas à la bonne pédagogie au niveau master. Quand il y a un tronc commun, il faut plusieurs enseignants pour permettre une formation commune. Quant à savoir si le tronc commun doit plutôt être au début ou à la fin de la formation, s'il s'agit de préserver la possibilité de choisir pour les étudiants, un certain nombre d'éléments doivent être présents au premier semestre. Cela n'empêche pas que d'autres éléments communs viennent ensuite. Mais c'est au début qu'il est important de laisser du temps pour choisir, avec un tronc commun au premier semestre.

Françoise MELONIO pense qu'à propos de l'école doctorale beaucoup de choses mériteront une analyse complémentaire. La seule certitude est que cette école doctorale est une école, y compris pour les masters. Il faut une politique commune à cette école.

Frédéric MION note que, si le document s'interroge sur le périmètre des différentes écoles, il ne peut trancher définitivement la question tant que toutes les écoles ne sont pas présentes. La question de la frontière entre PSIA et l'école d'Affaires publiques et l'école des Affaires urbaines sera étudiée quand ces écoles auront été présentées en Conseil et qu'elles auront pris leur place. Il pourra se produire à ce moment-là des redistributions. Dans les discussions, l'idée n'a pas été de viser immédiatement le degré le plus abouti de rationalisation, car il peut y avoir un intérêt à l'existence de formes de redondance. PSIA et l'école des Affaires publiques s'adressent à des publics différents, avec des objectifs différents. Des ajustements pourraient intervenir, mais sans doute dans des proportions plus limitées que ce que l'aurait pu imaginer.

Delphine GROUES répond à la question de l'UNEF qui a été abordée dans les groupes de travail et à la Commission paritaire quant au souhait d'avoir des représentants étudiants au sein des conseils pédagogiques. Le CoCuMa souhaite renforcer le rôle des délégués qui sont actifs dans la vie quotidienne des masters, qui suivent les enseignements et qui connaissent les responsables pédagogiques. Elle comprend le souci exprimé d'harmonisation de messages transmis par l'intermédiaire de la Commission paritaire, mais il y a d'autres lieux où les représentants étudiants et les délégués de master peuvent se rencontrer, qui seront extérieurs au conseil pédagogique de chaque école. L'idée est également de limiter à une quinzaine de participants le nombre de membres de ces conseils afin d'avoir des débats d'autant plus vifs et c'est pour cela que le CoCuMa préfère mettre l'accent sur le rôle des délégués. Au sein de ces conseils pédagogiques, sera présent également un représentant de la direction scientifique et dans les conseils stratégiques siègera un représentant de la DAIE.

En ce qui concerne le programme d'orientation, il y a eu beaucoup d'échanges avec les représentants et suppléants de la Commission paritaire et du Conseil de direction. Félicité GASPARETTO, responsable de Sciences Po avenir, était venue présenter le programme d'orientation renforcé. Effectivement, la semaine de l'orientation est un moment phare de l'année, inscrit dans le calendrier de la scolarité de Sciences Po. Elle a lieu à Paris. Pour renforcer le programme d'orientation dans les campus, parce que les campus organisent souvent des ateliers cette semaine-là, les directeurs de campus vont donner au doyen du Collège universitaire leur projet de programme qui doit aller de pair avec le programme de Sciences Po avenir, mais auquel ils travailleront tout au long de l'année. L'implication de Sciences Po avenir dans les programmes du Collège n'est pas seulement d'orienter au sein des différents masters de l'école. Ce service doit conseiller les étudiants sur les secteurs qui les intéressent, y compris ceux souhaitant s'inscrire dans un master ailleurs qu'à Sciences Po à la fin de son Collège universitaire, et développer des rencontres avec des professionnels. C'est souvent grâce à ces rencontres que les étudiants parviennent à se faire une idée plus précise de leurs souhaits d'orientation. Effectivement,

beaucoup d'étudiants ont des idées précises en arrivant à Sciences Po, mais ils en changent. C'est à ce moment qu'il faut les accompagner.

Les relations avec les employeurs et le monde professionnel étaient au cœur des réflexions du CoCuMa, car le but est de former des étudiants pour les aider à entrer dans la vie professionnelle. Des recruteurs ou des représentants des RH seront présents au sein des conseils stratégiques afin de discuter des changements du champ professionnel en cause ou donner leur avis sur les orientations pédagogiques de chacun des programmes.

Le document fait une place importante à Sciences Po avenir, dont le nom changerait peut-être afin de devenir plus visible.

Enfin, le Comité décanal stratégique regroupera tous les doyens des écoles, une fois que Sciences Po aura organisé son second cycle en écoles ; cela atténuera le problème de représentation aujourd'hui.

Renaud DEHOUSSE comprend que ce débat n'est qu'une entrée en matière et que le Conseil de direction aura l'occasion de revenir sur des points spécifiques.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 28 AVRIL

Renaud DEHOUSSE propose aux membres de transmettre leurs remarques par écrit au secrétariat du Conseil.

VI. ÉCHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Diana EL SAÏD FOU DA signale que, depuis l'inscription officielle au règlement de la possibilité d'inscription en LV2, l'administration de façon unilatérale a supprimé l'accès à la LV3. Cette dernière disposition n'a pas été votée en Commission paritaire qui a simplement mis à jour le règlement pour permettre un accès à la LV2 à tous les étudiants. Mais il n'y avait eu aucune remise en cause de la LV3. Les étudiants n'ont pas été informés, ce qui a causé des soucis au moment des inscriptions pédagogiques des étudiants de première année qui pensaient pouvoir continuer une LV3 commencée au lycée. Cette suppression entre en contradiction avec l'internationalisation prônée par le projet Sciences Po 2022. La plupart des étudiants veulent un retour de la LV3, c'est souvent une volonté qui s'inscrit dans un projet précis quand la LV3 a été commencée au lycée, pendant trois ans, ou une nécessité de préparer une nouvelle langue en vue de la troisième année. Le marché du travail veut des personnes polyglottes. C'est pourquoi l'UNEF souhaite le retour de la LV3 le semestre prochain au niveau du collège universitaire.

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que cette question de la LV3 a été abordée lors du dernier Conseil de direction en juin, lors du vote d'une modification du règlement de scolarité qui débloquent l'accès à la LV2. La suppression de la LV3 avait été évoquée lors des débats sauf sur les campus en région, car le capital linguistique de ces campus est important. Enfin, le règlement de scolarité ne prévoit pas l'existence de la LV3. Cette pratique s'était mise en place, mais elle a été décriée par le Département des langues qui considère qu'un « tourisme linguistique » s'opère au sein de cette LV3. Les étudiants qui sortent du lycée pensent que la première année est une continuation du lycée ce qui est loin d'être le cas pour des raisons de charge de travail, s'inscrivent en LV3 et arrêtent de suivre son enseignement au bout de quelques semaines. Par ailleurs, la scolarité de Sciences Po est sur cinq ans. À partir du master il faut savoir que l'INALCO, qui est dans notre COMUE, propose à tous les étudiants qui le souhaitent de s'inscrire dans un cours de langue.

Françoise MELONIO signale que la rentrée du Département des langues s'est mieux déroulée que les années précédentes, grâce à la rationalisation de l'offre. Auparavant, au vu de la multiplication des choix, des centaines de courriels restaient en souffrance, des enseignements choisis étaient ensuite abandonnés et le Département était contraint de fermer des cours pendant le premier semestre, ce qui est très désagréable vis-à-vis des enseignants vacataires. Pour répondre aux étudiants, trois actions sont menées.

- Assouplir le changement de langue en cours de scolarité. Un étudiant qui a un très bon niveau en LV1 et LV2 pourra changer de langue au cours de sa scolarité.
- Réfléchir à des partenariats dans le cadre de la COMUE.
- Mettre à disposition des étudiants des moyens numériques.

Solène DELUSSEAU-JELODIN signale que l'UNEF a reçu, elle, des centaines de courriels d'étudiants en souffrance qui ne peuvent pas prendre de LV3 alors qu'ils l'avaient prévu. Les étudiants n'ont pas été mis au courant de cette décision.

François MELONIO rappelle que Sciences Po n'est pas une école de langues et que dans les disciplines de sciences sociales qui y sont enseignées le temps de lecture est essentiel ; il faut conserver du temps de travail personnel. L'étudiant peut apprendre plusieurs langues en cours de scolarité, sans avoir un emploi du temps qui comporterait des cours de langue en quantité disproportionnée. C'est un choix pédagogique de l'institution.

Comme lors du dernier Conseil de direction, Colin DEBROISE, au nom de l'UNEF, demande la publication par la DAIE de l'ensemble des doubles diplômes de master. Les étudiants auraient une meilleure visibilité sur l'existence de ces doubles diplômes et sauraient les prérequis nécessaires pour y accéder. La demande est donc réitérée.

Vincent MARTIGNY informe les membres du Conseil que l'enquête enseignante a été validée et que ses conclusions ont été transmises. Certains éléments sont encore à analyser. Tout cela fera l'objet d'une discussion lors d'une prochaine séance du Conseil de direction avant la fin de l'année, avec peut-être des propositions par la direction au sujet des maîtres de conférences.

Renaud DEHOUSSE confirme les propos de Vincent MARTIGNY et pense que le Conseil aura également l'occasion de revenir sur la question de l'enseignement des langues.

La séance est levée à 10 h 52.